



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



478045
CE-Fiche de données de sécurité
Version/date: 000001/19.08.09
Printing date: 12.05.10
page 1/4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE POUR LES ABRASIFS AGGLOMERES A LIANT ORGANIQUE

1. Identification du produit et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

1.1 Désignation du produit: 478045

6 01258J BOISSEAU DROIT

154 x 40 x 24

Special marking acc. to customer needs

1.2 Application

Abrasifs agglomérés a liants organiques pour rectification/tronçonnage de matériaux divers

1.3 Identification de la Société:

Société: **TYROLIT Schleifmittelwerke Swarovski KG**

Adresse: Swarovskistrasse 33
A 6130 Schwaz

Tel: ++43 5242 606 2572
Fax: ++43 5242 606 12572
E-mail: umweltabteilung@tyrolit.com

1.4 N° d'appel d'urgence:

F : 01 45 42 59 59 (Orfila)
CH : 145 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)
EU : 112

2. Identification des dangers

Non applicable

Les Abrasifs sont des articles et ne pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive 99/45/CE.

Voir également les sections 8 et 16.

3. Information sur les composants

Le produit ne contient pas les ingrédients qui sont classifiés selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Voir également les sections 8 et 16.

Inhalation: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec les yeux: impossible à cause de la forme du produit
Contact avec la peau: pas d'effet dangereux connu
Ingestion: improbable à cause de la forme du produit
Note destinée aux médecins Non disponible



5. Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO₂, en fonction des matériaux environnants

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

8.1. Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants

(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières)

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

8.2. Contrôle et limites d'exposition

8.2.1. Contrôle d'exposition du poste de travail

8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection

(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physico-chimiques

- | | | |
|------------|-------------------------------|----------------|
| 9.1 | Etat physique: | solide |
| 9.2 | Couleur: | varié |
| 9.3 | Solubilité dans l'eau: | non applicable |



10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

Les Abrasifs agglomérés à liant organique sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement .

Réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Pas de décomposition en stockage normal.

10.2 Matériaux à éviter:

Pas de réactions dangereuses connues

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C

11. Informations Toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

pas d'effets connus

12.2 Mobilité:

pas de potentialités connues

12.3 Persistance et dégradabilité:

pas de potentiels de biodégradabilité connus

12.4 Potentiel de Bioaccumulation:

pas de potentialités connues

12.5 Autres effets dangereux:

pas d'effets connus

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1. Produit: Respecter les règlements locaux et nationaux!

Compte tenu des composants et propriétés élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs.
(EWC – Nr. 120121)

13.2. Emballage: Respecter les règlements locaux et nationaux!

14. Informations relatives au Transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit

15. Informations Règlementaires

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



478045
CE-Fiche de données de sécurité
Version/date: 000001/19.08.09
Printing date: 12.05.10
page 4/4

16. Autres Informations

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: Environnement Département
TYROLIT Schleifmittelwerke Swarovski KG

Contact: DI Antje Schwemberger
antje.schwemberger@tyrolit.com
Tel: ++43 5242 606 2572